

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présent : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt six
Le trente et un mars à 20 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR, 1^{ère} adjointe, Monsieur Laurent GRIOT 2^{ème} adjoint, Madame MOULIN Marie-Agnès, Madame Agnès WILAUME, Madame Julie BRUYERE, Madame Claudie NIGON, Monsieur William GOURBIERE, Monsieur Thomas GRIOT, Monsieur Sullivan CELLIER, et Monsieur Alexis MASSON conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Laurent GRIOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20260331-202616D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

Objet : Admission en non-valeur

Madame le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Montbrison a adressé à la mairie l'état d'admission en non-valeur de créances qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale s'élève à 17.00€ et concerne l'année 2023 pour 16.50€ et l'année 2026 pour 0.50€.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 17.00€.

Ouï, l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- L'admission en non-valeur des titres présentés pour un montant total de 17.00€
- L'imputation au compte 6541 de cette dépense
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 31 mars 2026

Le secrétaire de séance

Laurent GRIOT

Le Maire

Christelle MASSON

